



Canada - China Legislative Association  
Association législative Canada - Chine



Canada - Japan Inter-Parliamentary Group  
Groupe interparlementaire Canada - Japon

**Rapport de la délégation parlementaire canadienne  
à la 15<sup>e</sup> Assemblée générale de la Conférence des  
parlementaires de l'Asie-Pacifique sur l'environnement et le  
développement (CPAPED)  
Association législative Canada-Chine  
et le Groupe interparlementaire Canada-Japon  
Kuala Lumpur, Malaisie  
Du 6 au 9 juin 2011**

## Rapport

Une délégation du Groupe interparlementaire Canada - Japon et de l'Association législative Canada – Chine a participé à la 15<sup>e</sup> assemblée générale de la Conférence des parlementaires de l'Asie-Pacifique sur l'environnement et le développement (CPAPED), qui avait lieu à Kuala Lumpur, en Malaisie, du 6 au 9 juin 2011.

La délégation canadienne se composait des membres suivants :

Du Sénat : Hon. Paul Massicotte, sénateur et chef de la délégation.

Personnel : M<sup>me</sup> Elizabeth Kingston, secrétaire de la délégation

Des délégués de 18 Parlements ont assisté à cette 15<sup>e</sup> assemblée générale.

La Conférence des parlementaires de l'Asie-Pacifique sur l'environnement et le développement (CPAPED) a été créée par le Parlement coréen en juin 1993. Elle vise à fournir des occasions intéressantes de mettre en commun des idées, des expériences et des politiques dans le but de renforcer leurs activités législatives visant le développement durable au sein des parlements membres. À cet égard, elle souligne l'importance de protéger l'environnement et de maintenir l'équilibre écologique dans toute la région de l'Asie-Pacifique.

Seule conférence parlementaire consacrée à l'environnement et au développement, la CPAPED se tient chaque année et réunit les parlements membres de 46 pays.

La 15<sup>e</sup> assemblée avait comme thème les changements climatiques et le tourisme.

Les délégués ont assisté à une réunion du comité de direction et aux exposés de divers pays participants; ils ont en outre entendu des présentations des experts suivants :

- M<sup>me</sup> Joy Jacqueline Periera, professeure à l'Université nationale de Malaisie : **Changements climatiques et tourisme**
- M. Luigi Cabrini, directeur du programme de développement durable du tourisme, OMT: **Changements climatiques et tourisme**
- M. Wonhee Lee, de l'Institut coréen de la culture et du tourisme : **Changements climatiques et tourisme, politique de l'écotourisme et de faibles émissions de carbone**

La délégation canadienne a fait un exposé sur les changements climatiques et le tourisme dans le contexte canadien, que nous résumons ci-dessous.

L'économie canadienne n'est pas aussi dépendante du tourisme que d'autres pays de l'Asie-Pacifique, mais le tourisme y occupe quand même une place importante. Le Canada pourrait fort bien profiter des changements climatiques grâce à des printemps et des étés plus longs. Saisir les occasions qu'offre ce nouveau contexte, exigera une certaine planification. D'autres aspects du secteur du tourisme au Canada pourraient en revanche en subir les contrecoups. Il faudra par conséquent que l'industrie ou les collectivités s'adaptent aux impacts des changements climatiques. Il est en règle générale très difficile de prédire répercussions qu'auront les changements climatiques sur le tourisme, car il s'agit d'une industrie à multiples facettes et complexe. En

l'absence de toute certitude, il y aurait lieu d'inclure la planification d'adaptation et le renforcement des capacités dans les processus décisionnels. En outre, il faudrait tenir compte de la vulnérabilité des nations en développement qui dépendent du tourisme dans les négociations internationales sur la réduction des émissions de GES, particulièrement dans les secteurs de l'aviation et des transports.

La Conférence a donné lieu à l'adoption de la Déclaration de Kuala Lumpur, dont le texte se trouve à l'annexe A.

### **Conclusion**

L'adhésion du Canada à la Conférence des parlementaires de l'Asie-Pacifique sur l'environnement et le développement (CPAPED) permet aux parlementaires canadiens d'entretenir un dialogue avec leurs homologues d'autres pays sur des questions importantes pour l'environnement et le développement. La 15<sup>e</sup> Assemblée qui portait sur les changements climatiques et le tourisme a démontré les nettes incidences des premiers sur l'industrie du tourisme. Devant l'incidence de phénomènes météorologiques extrêmes et catastrophiques, des partenariats et des communications efficaces s'imposent entre la communauté des spécialistes des changements climatiques et les exploitants d'entreprises touristiques, tant à l'échelle locale que régionale. La conception de scénario dans le cadre d'une collaboration entre ces deux secteurs pourrait contribuer à équilibrer les mesures d'adaptation et d'atténuation, et, ainsi, permettre au secteur touristique de poursuivre sa croissance. De plus, le rôle des investissements durables dans le tourisme s'est avéré important en matière de conservation des ressources et de réduction de l'impact sur les changements climatiques, notamment en favorisant la tendance aux voyages moins fréquents, mais de plus longue durée.

On trouvera ci-joint un résumé des dépenses engagées aux fins de cette activité.

Respectueusement soumis,

L'hon. David Tkachuk, sénateur  
Coprésident du Groupe  
interparlementaire Canada-Japon

M. Daryl Kramp, député  
Coprésident de l'Association  
législative Canada-Chine

## Annexe A



PARLIAMENT OF MALAYSIA



### DÉCLARATION DE KUALA LUMPUR 15<sup>E</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CPAPED CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET TOURISME DU 6 AU 9 JUIN 2011 KUALA LUMPUR (MALAISIE)

**Nous, parlementaires participant à la 15<sup>e</sup> Assemblée générale de la Conférence des parlementaires de l'Asie-Pacifique sur l'environnement et le développement (CPAPED) :**

2. **rappelant** les résultats et les décisions issus de la 14<sup>e</sup> Assemblée générale de la Conférence des parlementaires de l'Asie-Pacifique sur l'environnement et le développement durable;
3. **reconnaissant** que les changements climatiques et leurs effets sur la santé de l'environnement, la prospérité économique et le bien-être socioculturel constituent l'un des défis les plus urgents de notre ère;
4. **inquiets** de la lenteur des négociations des Nations Unies en vue de la pleine mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;
5. **reconnaissant** que tous les pays doivent mettre en œuvre des mesures d'atténuation nationales visant à contrer les effets des changements climatiques, conformément aux responsabilités communes mais différenciées qui leur échoient selon la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;
6. **reconnaissant également** que tous les pays devront s'adapter aux effets des changements climatiques qui sont déjà ressentis et dont la gravité et la fréquence devraient augmenter, ce qui nécessitera du financement, le transfert de technologies et le renforcement des capacités;
7. **réitérant** que le développement social et économique et que l'élimination de la pauvreté constituent les grandes priorités des pays en développement;
8. **comprenant** que, parmi les pays particulièrement vulnérables aux conséquences de phénomènes météorologiques extrêmes et de l'élévation du niveau de la mer, certains dépendent fortement du tourisme, une source importante – voire unique – de devises étrangères;
9. **reconnaissant** que les moyens d'intervention mis en œuvre pour agir dans le domaine des changements climatiques peuvent nuire à l'industrie touristique;
10. **affirmant** le rôle important que joue le tourisme comme moyen de sensibilisation à la fragilité de l'environnement, à la sage gestion des ressources, au développement durable et à la nécessité du financement et du transfert des technologies;
11. **reconnaissant** que les parlementaires, en leur qualité de législateurs, peuvent et devraient jouer un rôle de premier plan pour ce qui est d'encourager leurs organes

législatifs respectifs à adopter des politiques favorisant l'équilibre climatique et des politiques de résistance aux chocs climatiques ainsi qu'à concevoir des lois efficaces et judicieuses pour intervenir en matière de changements climatiques de façon juste et équitable;

12. **nous déclarons déterminés à contrer les effets des changements climatiques sur le tourisme, de manière équitable et en respectant les principes du pollueur-payeur et des responsabilités communes mais différenciées et, dans cette optique, nous nous engageons à :**
13. **exhorter** nos gouvernements respectifs à créer et à adopter des politiques nationales visant à permettre la pleine mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;
14. **exhorter également** nos gouvernements respectifs à renforcer l'observation de tous les accords multilatéraux juridiquement contraignants en matière d'environnement et, au besoin, à mettre en œuvre des mesures d'atténuation appropriées à l'échelle nationale;
15. **encourager** les pays développés à prendre des engagements plus ambitieux pour la réduction des émissions et les pays en développement à prendre des mesures nationales appropriées dans le même but;
16. **appuyer et rendre possible** le transfert des technologies appropriées et fournir de l'aide au moyen du mécanisme financier prévu aux termes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour aider les pays en développement et les pays vulnérables à s'adapter aux effets des changements climatiques;
17. **coopérer** avec l'ensemble des pays pour créer et mettre en œuvre des mesures visant à atténuer les impacts des changements climatiques sur le secteur du tourisme;
18. **veiller** à ce que tout pays mettant en œuvre une mesure corrective unilatérale tienne compte des éventuels effets négatifs sur les pays en développement vulnérables, en particulier dans le secteur du tourisme;
19. **mobiliser** les ressources pour accroître le rôle important que joue l'industrie du tourisme pour mieux faire connaître les déterminants et les effets des changements climatiques et pour informer le public au sujet de la nécessité de mettre en œuvre des moyens d'intervention;
20. **insuffler** aux législateurs des différents pays l'idée qu'il faut agir de toute urgence et résolument pour contrer la menace des changements climatiques, de façon à éviter les conséquences les plus graves et à laisser à l'environnement, à la société et à l'économie le temps de s'adapter.

**Déclaration adoptée à Kuala Lumpur (Malaisie), le 8 juin 2011.**

## Dépenses de voyage

<b>ASSOCIATION</b>	Association législative Canada-Chine et le Groupe interparlementaire Canada-Japon
<b>ACTIVITÉ</b>	15 <sup>e</sup> assemblée générale de la Conférence des parlementaires de l'Asie-Pacifique sur l'environnement et le développement (CPAPED)
<b>DESTINATION</b>	Kuala Lumpur, Malaisie
<b>DATES</b>	Du 6 au 9 juin 2011
<b>DÉLÉGATION</b>	
<b>SÉNAT</b>	L'hon. Paul Massicotte
<b>CHAMBRE DES COMMUNES</b>	
<b>PERSONNEL</b>	Elizabeth Kingston
<b>TRANSPORT</b>	<b>17 842,39 \$</b>
<b>HÉBERGEMENT</b>	<b>1 757,18 \$</b>
<b>HOSPITALITÉ</b>	<b>11,51 \$</b>
<b>INDEMNITÉS JOURNALIÈRES</b>	<b>600,91 \$</b>
<b>CADEAUX OFFICIELS</b>	<b>293,13 \$</b>
<b>DIVERS</b>	<b>92,42 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>20 597,54 \$</b>